



Assemblée générale du 21 mars 2018

Extrait des délibérations

Délibération concernant la vente de locaux à la Maison Familiale et Rurale du Campus MARTELET:

La MAISON FAMILIALE ET RURALE DU CAMPUS MARTELET représentée par son Président, Michel MOUR, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, se porte acquéreur d'une partie du bâtiment propriété de la CCI DE REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, situé sur le Campus Martelet, relevant de la CCI locale du Beaujolais, 92 rue Henri Depagneux à Limas (69400), sur partie des parcelles cadastrées AL 366 et 476, à savoir :

- un plateau du rez-de-chaussée, d'une superficie d'environ 651 m², brut, non aménagé
- une cour extérieure de service de 191 m², située en façade Ouest du plateau,
- 13 places de stationnement en sous – sol parmi les 49 places aménagées.

moyennant le prix de 1 970 € hors taxe le m² bâti de plateau non aménagé, soit un montant global de 1 282 470 € hors taxe, tous frais d'acquisition restant à charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale donne tout pouvoir à Philippe GUERAND, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes,

⇒ pour céder à la MAISON FAMILIALE ET RURALE DU CAMPUS MARTELET représentée par son Président, Michel MOUR, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, partie du bâtiment ci-dessus mentionnée, moyennant le prix de 1 970 € hors taxe le m² bâti de plateau non aménagé, soit un montant global de 1 282 470 € hors taxe, tous frais d'acquisition restant à charge de l'acquéreur.

⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la vente de ces locaux.

Quorum :	61	Voix pour :	111
Présents :	69	Voix contre :	0
Représentés :	42	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 22 mars 2018, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes


Philippe GUERAND